

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 13380
Numéro SIREN : 483 346 276
Nom ou dénomination : 1818 IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2023 sous le numéro de dépôt 41784

1818 IMMOBILIER

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 54 000 euros
Siège social : 115, rue Montmartre - 75002 Paris
483 346 276 RCS Paris
la « Société »

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize juin à 11 heures, au siège social,

NATIXIS WEALTH MANAGEMENT, Société anonyme au capital de 166 117 719,46 euros et dont le siège social est situé 115, rue Montmartre, 75002 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 306 063 355, représentée par sa directrice générale, Madame Audrey KOENIG, agissant en qualité d'associé unique de 1818 IMMOBILIER,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui se soldent par une perte de 58 868,97 euros, approuve lesdits comptes ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldent par une perte de 58 868,97 euros, décide d'affecter l'intégralité en report à nouveau qui passe de 0 euros à -58 868,97 euros.

L'Associé unique reconnaît qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

- En 2022 au titre de 2021, aucun dividende n'a été versé.
- En 2021 au titre de 2020, aucun dividende n'a été versé.
- En 2020 au titre de 2019, aucun dividende n'a été versé.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique constatant que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire de la société, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, arrive à expiration ce jour, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'acte de l'Associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique constatant que le mandat du commissaire aux comptes suppléant arrive à expiration ce jour, décide de renouveler, Jean-Baptiste DESCHRYVER, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'acte de l'Associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

Certifié conforme à l'original

Signé par Alexandra MARTRY
Le 16/06/2023



A. Martry

1818 IMMOBILIER

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'associé unique
1818 IMMOBILIER
115 rue Montmartre
75002 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 1818 IMMOBILIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit, SAS
Philippe Chevalier



2023.05.03

12:08:59

+02'00'

COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS

EXERCICE 2022

1 Bilan de 1818 Immobilier

(en milliers d'euros)

Actif	31/12/22	31/12/21
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	-	-
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	428	44
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	-	-
<i>Créances commerciales</i>		
<i>Autres concours à la clientèle</i>		
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>		
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	-	-
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	-	-
PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	-	-
AUTRES ACTIFS	62	69
COMPTES DE RÉGULARISATION	4	58
Total de l'actif	494	171

(en milliers d'euros)

Passif	31/12/22	31/12/21
BANQUES CENTRALES, CCP	-	-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	-	-
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	-	-
Compte d'épargne à régime spécial		
Autres dettes		
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	-	-
<i>Bons de caisse</i>		
<i>Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables</i>		
<i>Emprunts obligataires</i>		
<i>Autres dettes représentées par un titre</i>		
AUTRES PASSIFS	201	210
COMPTES DE RÉGULARISATION	51	60
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
DETTES SUBORDONNÉES	-	-
FONDS BANCAIRES POUR RISQUES GÉNÉRAUX	-	-
<u>CAPITAUX PROPRES ET RESERVES</u>	242	-99
CAPITAL SOUSCRIT	54	74
PRIMES D'ÉMISSION	-	-
RÉSERVES	247	181
ÉCART DE RÉÉVALUATION	-	-
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-
REPORT À NOUVEAU		-338
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-59	-17
À COMPTE SUR DIVIDENDES	-	-
Total du passif	494	171

2 Compte de résultat de 1818 Immobilier

(en milliers d'euros)

	31/12/22	31/12/21
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	0	0
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	0	0
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
+ COMMISSIONS (PRODUITS)	3	53
- COMMISSIONS (CHARGES)	6	-1
+/- GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	0	0
+/- GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASS.	0	0
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	3
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
Produit net bancaire	9	55
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-68	-72
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMO INC ET CORP	0	0
Résultat brut d'exploitation	-59	-17
+/- COUT DU RISQUE	0	0
+ RESULTAT D'EXPLOITATION	-59	-17
+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	0	0
+ RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-59	-17
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
- IMPOT SUR LES BENEFICES	0	0
+/- DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET DE PROVISIONS	0	0
Résultat net	-59	-17

I - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2022 de 1818 Immobilier se clôture avec un PNB de 3K€, le déficit de l'année s'est accru par rapport à l'exercice 2021.

Les offres souscrites s'articulent principalement autour de transactions immobilières et de groupements viticoles et forestiers.

La société bénéficie du soutien financier de Natixis Wealth Management, qui a souscrit dans son intégralité à l'augmentation de capital de 400K€.

En effet, l'assemblée général du 28/08/2020 constatait que les capitaux propres de la société étaient inférieurs à la moitié du capital social 31/12/2019.

Sur l'exercice 2022, la société a procédé à la reconstitution de ses capitaux propres dans les délais prévus par l'article L225-248 alinéa 2 du Code de Commerce.

Pour cela, elle a procédé à une augmentation de capital de 400 K€ permettant d'absorber le report à nouveau négatif des années précédentes de 354 K€.

En suivant, la société a procédé à une diminution de capital de 420 K€.

L'excédent de 66 K€ a été affecté à la réserve spéciale.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

II – INFORMATIONS SUR LES REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels annuels de 1818 Immobilier sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Compte tenu de son appartenance au groupe bancaire Natixis Wealth Management, et afin de mieux refléter la nature de son activité, 1818 Immobilier a décidé de présenter son bilan et compte de résultat au format bancaire. Une présentation commerciale du bilan et compte de résultat 2022 et 2021 est toutefois jointe en note 14.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les créances envers les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées selon leur durée initiale, notamment en créances à vue et à créances à terme pour les établissements de crédits.

Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentée des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Immobilisations incorporelles :

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par le règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations sont inscrites pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les fonds de commerce acquis, dès lors qu'ils ne correspondent pas à des actifs identifiables séparément, ne sont pas amortis. En revanche, ils sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation si des indices de pertes de valeur sont identifiés.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur actuelle de l'actif, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat.

Impôt sur les bénéfices :

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

1818 Immobilier est intégrée fiscalement dans le groupe Natixis depuis le 1er janvier 2010. Aux termes des accords conclus, 1818 Immobilier constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention.

III - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de provisions.

NOTE 1 - OPERATIONS INTERBANCAIRES

(en milliers d'euros)

	31/12/22	31/12/21
Créances sur les établissements de crédits	428	44
Dettes à vue sur les établissements de crédit	0	0

Les créances sur les établissements de crédits correspondent au compte bancaire créditeur.
Les dettes à vue sur les établissements de crédits correspondent au découvert bancaire.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros)

	Valeur brute au 01/01/22	Acquisitions	Cessions/ mises hors service	Valeur brute au 31/12/22	Amortissements et provisions 31/12/22	Valeur nette 31/12/22
Immobilisations incorporelles :						
- Fonds de commerce	120			120	120	0
TOTAL 2022	120	0	0	120	120	0
<i>TOTAL 2021</i>	<i>120</i>			<i>120</i>	<i>120</i>	<i>0</i>

Le fonds de commerce correspond au rachat en 2011 par 1818 Immobilier de l'activité immobilière de 1818 Partenaires.

Au 31 décembre 2020, compte tenu des perspectives d'activité, il a été décidé de déprécier de 100% la valeur du fonds de commerce.

NOTE 3 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)

	31/12/22		31/12/21	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dettes fournisseurs	5		10	
Créances Clients	0	0	4	0
Dettes sociales	0	0	0	0
Etat	58	1	55	10
Créance d'intégration fiscale	0	0	0	0
Autres Dettes	0	200	0	200
TOTAL	63	201	69	210

La créance d'Etat correspond notamment au crédit de TVA pour 44K€.

Les autres dettes concernent une avance en compte courant réalisée par l'associé unique Natixis Wealth Management. Cette avance fait l'objet d'une convention signée le 15 mai 2020.

NOTE 4 – COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)

	31/12/22		31/12/21	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Clients - factures à établir	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
Produits à recevoir	4	0	58	0
Fournisseurs - factures non parvenues - charges à payer	0	14	0	18
Charges à payer Groupe	0	37	0	42
TOTAL	4	51	58	60

La nette diminution des produits à recevoir est due au règlement de la provision enregistré à la clôture 2021. A la clôture de l'exercice 2022, une provision de 4K€ a été enregistré pour la commission Lepine. L'acte notarié a été signé courant décembre 2022. La facture et le règlement interviendront en 2023.

NOTE 5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Néant

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Situation à l'ouverture	74		181	-338	-17	-99
Affectation du résultat				-17	17	
Augmentation de capital	400					400
Réduction de capital	-420		66	355		0
Dividendes						
Résultat de l'exercice					-59	-59
Situation à la clôture	54		247	0	-59	242

Le capital social de 1818 Immobilier est détenu à 100% par Natixis Wealth Management.

Le capital social de 1818 Immobilier a été successivement augmenté de 400K€ puis diminué de 420K€ afin d'absorber le report à nouveau négatif de 355K€ des années précédentes.

La réserve spéciale a quant à elle été augmentée du reliquat de l'apport soit 66 K€ et est maintenant égale à 242K€.

Au 31 décembre 2022, à la suite des opérations sur les capitaux propres, le capital social de 1818 Immobilier est égal à 54 000€ et il est divisé en 540 titres d'une valeur nominale de 100€

COMPTE DE RESULTAT

NOTE 7 - INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

Des intérêts courus sont comptabilisés à hauteur de 0.2K€ et sont liés à l'avance en compte courant de 200K€ effectuée par l'associé unique.

NOTE 8 – COMMISSIONS

(en milliers d'euros)

Nature commissions	31/12/22		31/12/21	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Transactions	0	3	0	48
Groupement forestier	6		1	5
Monuments historiques				
Total	6	3	1	53

Entre les exercices 2021 et 2022, 1818Immo a connu une diminution de son activité en volume.

NOTE 9 - AUTRES CHARGES EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)

	Charges	Produits
Honoraires de conseils	0	0
Autres	0	0
Total 2022	0	0
Total 2021	0	3

NOTE 10 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	2022	2021
Frais de personnel	0	0
Impôts et taxes	-1	-2
Services extérieurs et autres frais administratifs	-67	-70
Total	-68	-72

NOTE 11 – COUT DU RISQUE

Le coût du risque est nul sur 2022 et 2021.

NOTE 12 – IMPOTS SUR LES SOCIETES

Aucune charge d'impôt compte tenu du résultat de l'entité.

IV- AUTRES INFORMATIONS

NOTE 13 – CONSOLIDATION

Les comptes individuels de la société 1818 Immobilier sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe Natixis Wealth Management.

BILAN*(en milliers d' euros)*

ACTIF		31/12/2022	31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE :		0	0
Concessions, brevets et droits similaires	A11	0	0
Fonds commercial	A12	0	0
Autres immobilisations corporelles	A13	0	0
Autres participations	A14	0	0
Autres immobilisations financières	A15	0	0
ACTIF CIRCULANT :		494	171
Clients et comptes rattachés	A21	5	14
Acomptes fournisseurs	A22	0	0
Créances sur état	A23	58	55
Produits à recevoir	A24	4	58
Débiteurs divers	A25	0	0
Disponibilités	A26	428	44
Charges constatées d'avance	A30	0	0
TOTAL ACTIF		494	171

PASSIF		31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES :		242	-99
Capital social	P11	54	74
Prime d'émission, fusion	P12	0	0
Réserve légale	P13	247	181
Report à nouveau	P14	0	-338
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>-59</i>	<i>-17</i>
PROVISIONS		0	0
Provisions pour risques	P16	0	0
DETTES :		252	270
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	P21	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	P22	0	0
Dettes fiscales et sociales	P23	1	10
Créditeurs divers	P24	200	200
Charges à payer	P25	51	60
TOTAL PASSIF		494	171

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires net	3	53
Produits divers de gestion courante	0	3
Pour risques et charges: reprises de provisions	0	0
Sous-total Produits d'exploitation	3	56
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Autres achats et charges externes	-61	-70
Impôts, taxes et versements assimilés	-1	-2
Salaires et traitements	0	0
Charges sociales	0	0
Dotations d'exploitation aux amortissements	0	0
Pour risques et charges: dotations aux provisions	0	0
Autres charges	0	0
Sous-total Charges d'exploitation	-62	-73
RESULTAT D'EXPLOITATION	-59	-17
PRODUITS FINANCIERS :		
reprises sur provision	0	0
Produits nets sur cessions VMP	0	0
CHARGES FINANCIERES :		
Intérêts et charges assimilées	0	0
charges nettes sur cessions de VMP	0	0
Sous-total charges financières	0	0
RESULTAT FINANCIER	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-59	-17
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
PARTICIPATION DES SALARIES	0	0
IMPÔT SUR LES SOCIETES	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	-59	-17